

DE  
LA RÉUNION DE LYON A LA FRANCE

Etude historique

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX.

SUITE ET FIN (\*)

---

Dès le commencement de l'année 1322, l'avènement au trône de Charles (IV) le Bel occasionna la prestation de serment dont parlait le dernier traité. Les sujets auraient dû rigoureusement se transporter auprès du nouveau roi; mais celui-ci s'empressa de déléguer à divers personnages le soin d'aller recevoir sur les lieux les serments. Dans le Lyonnais, ce fut entre les mains du bailli de Mâcon, assisté du trésorier ou receveur du bailliage et d'un prud'homme, que l'on jura fidélité au roi (1).

Nous ne pouvons consacrer de longs détails aux événements qui suivirent la réunion et qu'on peut croire amenés par elle. Ils sont trop nombreux pour être tous rapportés; il nous suffira de relater les principaux.

---

(\*) Voir les précédentes livraisons.

(1) *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 269, n° 70 (3 exemplaires). — J. 627, n° 16. — *Bibl. nat.*, mss. Lat., 10,033, f° 7, v° et s.

En 1373, nous trouvons un exemple du serment de fidélité prêté tous les dix ans par les Lyonnais. (*Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 269, n° 71 — et *Ménestr.*, pr. p. 69-71).